AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 28-10-66 571148

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (Tél. 5-17)

ABONNEMENT ANNUEL

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 21, route de Seurre - BEAUNE.
C. C. P. : DIJON 3.405-19

25 F.

Supplément n° 1 au Bulletin n° 73 - OCTOBRE 1966 — 27 OCTOBRE 1966

CONDITIONS D'ABONNEMENT POUR L'ANNEE 1967

Le Ministère de l'Agriculture, Direction Générale de la Production et des Marchés, Service de la Protection des Végétaux, nous prie de porter à votre connaissance la note suivante :

"Pour satisfaire les demandes toujours plus nombreuses des abonnés, les Stations d'Avertissements Agricoles ont été amenées à augmenter le nombre et la précision de leurs observations et à étendre à de nouvelles cultures les conseils donnés dans les Bulletins. Afin de maintenir et de poursuivre l'effort entrepris, il a été nécessaire de fixer le montant des abonnements de la façon suivante" :

- Abonnement ordinaire (Bulletin technique et PHYTOMA) .... 25 F.
- Abonnement collectif à une même adresse (plusieurs exemplaires du bulletin technique et un seul exemplaire de PHYTOMA) .... 25 F. + 10 F. par série supplémentaire de bulletins.

Les abonnements pour la campagne 1967 sont payables dès maintenant :
- en espèces, à la Caisse du Régisseur, 21, route de Seurre à BEAUNE, ou de préférence par versement au Compte Chèque Postal du Régisseur d'Avances et de Recettes, en utilisant la formule ci-jointe :

- Compte Chèque Postal n° 3405.19 DIJON
  Régisseur d'Avances et de Recettes
  Service Protection Végétaux
  21, route de Seurre - 21-BEAUNE

Nous demandons à nos abonnés de bien vouloir écrire leurs nom et adresse en caractères d'imprimerie.

L'abonnement commence à courir le 1er Janvier 1967 et se termine le 31 Décembre 1967.

A L'ATTENTION DE MM. LES MAIRES DES COMMUNES ABONNEES AUX AVERTISSEMENTS AGRICOLES

MM. les MAIRES sont priés de ne pas envoyer de mandat ou virement postal pour le renouvellement de l'abonnement de leur Commune.

Ils voudront bien nous retourner, complétée, la fiche ci-jointe, le plus rapidement possible. Le montant de l'abonnement sera recouvré courant 1967 par le Régisseur de Recettes du Service de la Protection des Végétaux, par titre de perception.

TRAITEMENTS D'AUTOMNE DES ARBRES FRUITIERS

CORYNEUM ou MALADIE CRIBLEE DES ARBRES A NOYAUX : Il est recommandé d'effectuer une pulvérisation cuprique à la dose de 250 gr. de cuivre métal par hectolitre de bouillie lorsque 50 % des feuilles sont tombées. Ce traitement peut présenter une certaine efficacité contre la CLOQUE.

MALADIE BACTERIENNE DES CERISIERS : Deux traitements successifs au début et à lafin de la chute des feuilles sont préconisés contre cette maladie des rameaux, le premier à raison de 250 gr. de cuivre/hectolitre, le second en doublant la dose.

CHANCRE DU POMMIER : Cette affection est parfois très commune dans les vergers établis en terrain humide. La pulvérisation sera effectuée avec une bouillie cuprique à la dose de 500 gr. de cuivre/hectolitre en mouillant abondamment ramures et troncs, lorsque les trois quarts des feuilles seront tombées. Dans les vergers très contaminés, renouveler le traitement après la chute totale des feuilles.

Ces traitements seront complétés à la taille en éliminant dans la mesure du possible toutes les parties chancreuses. Les plaies de taille et les chancres restants seront, après nettoyage, recouverts d'un mastic spécial.

FRAMBOISIERS

DIDYMELLA ET ANTHRACNOSE : Il est recommandé d'éliminer et de brûler les tiges atteintes par ces maladies, lors du nettoyage des touffes.

- POSTE de LONS-le-SAUNIER :

Nous informons nos abonnés du département du JURA, du transfert des Bureaux du Service de la Protection des Végétaux à l'adresse suivante :

Service de la Protection des Végétaux
26, Boulevard Gambetta
39 - LONS-le-SAUNIER,

le numéro de téléphone est inchangé : 24.09.48.

Les Ingénieurs - Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux : E. SOULIE.

Le Régisseur d'Avances et de Recettes : Mme J. ROUSSEAU.

Imprimerie de la Station de Bourgogne-Franche-Comté
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.